

*Marine marchande du Canada—Loi*

Voyons ce qu'il en est des autres mémoires qui ont été présentés au comité. J'ai pris la parole devant les membres du Syndicat national des cultivateurs dans l'Île-du-Prince-Édouard. Ce groupe de producteurs est représentatif. Dans leur mémoire, ils se disent absolument pas d'accord avec le projet de loi C-75 et surtout l'article 4.

**M. Forrestall:** Mais ils sont d'accord avec le principe voulant que certains frais soient récupérés. Répondez à cela.

**M. Henderson:** Prenons un autre groupe, dit des femmes à l'appui de l'agriculture. Je vais faire consigner la lettre pour que le secrétaire parlementaire soit au courant du courrier que reçoit son ministre. Je suis persuadé que ce dernier ne le met pas au courant de la situation. Voici une copie d'une lettre envoyée au ministre des Transports (M. Mazankowski). Je vous en donne lecture:

Objet: L'ARTICLE 4 DU PROJET DE LOI C-75

Monsieur le ministre, Les Femmes à l'appui de l'agriculture s'inquiètent vivement du fait que vous songiez à facturer les services de dragage, les services de navigation, les services des brise-glace et les escorteurs.

Les industries primaires de l'Île-du-Prince-Édouard seraient très affectées par ces mesures onéreuses.

Pendant les mois d'automne et d'hiver, une bonne partie de nos pommes de terre de semence sont acheminées par bateau vers les marchés extérieurs. Nous avons travaillé pendant des années à établir ces marchés et compte tenu de la concurrence qui s'exerce dans ce domaine et de la faiblesse des prix, nos agriculteurs sont incapables d'assumer cette majoration des coûts.

Nous vous prions donc instamment de supprimer l'article 4 du projet de loi C-75.

Veuillez agréer, monsieur le ministre,  
mes salutations distinguées.

La présidente provinciale des Femmes à l'appui  
de l'agriculture,  
Wanda MacMurdo

Des copies de cette lettre ont été envoyées au ministre de l'Environnement (M. McMillan), au député de Malpèque (M. Gass) et au député de Cardigan (M. Binns). Si ces personnages s'étaient montrés attentifs aux préoccupations des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, les conservateurs n'auraient pas connu un échec aussi retentissant lors des dernières élections provinciales. Le secrétaire parlementaire doit tenir compte de ces problèmes. Peu importe le nombre de groupes qui nous ont dit qu'ils étaient d'accord en principe, il est certain que les grandes victimes de cette mesure, par exemple le producteur agricole, n'appuie la mesure ni en principe ni en pratique.

**M. Forrestall:** Vous voulez que le transport soit gratuit? N'est-ce pas cela que vous souhaitez? Pas de frais?

**M. Henderson:** Le secrétaire parlementaire, son ministre et le gouvernement vont s'en rendre compte par eux-mêmes. Non seulement le secrétaire parlementaire aura du mal à se faire accepter comme candidat comme cela lui est arrivé la dernière fois, il aura aussi bien du mal à se faire élire. Quand je le montre du doigt, il s'en va.

**M. Forrestall:** Je suis quoi?

**M. Skelly:** Vous êtes dur.

**M. Forrestall:** Vous êtes contre toute récupération des coûts?

**M. Henderson:** Que le secrétaire parlementaire rentre chez lui, qu'il vienne dans l'Île-du-Prince-Édouard, en passant par le Nouveau-Brunswick et les régions touchées . . .

**M. Forrestall:** Je passe probablement autant de temps que vous dans l'Île-du-Prince-Édouard.

**M. Henderson:** Il a traîné trop longtemps dans les couloirs à Ottawa. Il vit en vase clos où tout va pour le mieux. Mais il pensera autrement lorsqu'il entendra ce que les gens ont à dire. J'espère que ce bref intermède aura été profitable au secrétaire parlementaire qui s'empressera de soutenir les députés de l'opposition. Je sais qu'il a bon coeur malgré cet air qu'il se donne . . .

**M. Tobin:** Un air froid.

**M. Henderson:** Oui, un air froid. Mais il a bon coeur. Je suis sûr qu'il ne le voudrait pas du tout. Il va en parler au président du Conseil du Trésor et à ses autres collègues qui ont de l'influence au gouvernement. Il va leur dire de supprimer cet article qui pourrait leur être néfaste aux prochaines élections. Il les avertira qu'autrement, il ne se représentera pas aux prochaines élections et que le gouvernement ne sera pas réélu.

● (1610)

Je rappelle, en terminant, que tous les représentants du secteur primaire dans la région de l'Atlantique sont contre l'article 4 du projet de loi C-75. J'espère que le gouvernement se donnera la peine d'écouter les paroles de l'opposition et d'autres personnes. Les députés de l'opposition sont en faveur de cette mesure en général, mais certes pas de l'article 4. J'espère que les ministériels retrouveront leurs esprits, qu'ils supprimeront cet article et nous permettront ainsi de l'adopter le plus vite possible.

**M. Ray Skelly (Comox—Powell River):** Monsieur le Président, je me réjouis de participer à ce débat. Je tiens à préciser tout de suite que nous ne croyons pas que le secrétaire parlementaire et le ministre des Transports (M. Mazankowski) proposent ces mesures de leur plein gré. Tous les deux connaissent parfaitement bien les besoins de transport de notre pays, et nous croyons que c'est le premier ministre (M. Mulroney) et les membres les plus influents du cabinet qui les forcent à présenter ce projet de loi. Ils leur ont dit qu'ils doivent arracher cet argent aux Canadiens.

Pour ce motif, nous blâmons le gouvernement dans son ensemble. Nous en avons contre le principe défendu par le gouvernement, qui tient à rentrer dans ses frais. Les Canadiens qui vivent et qui travaillent le long du littoral de la Colombie-Britannique habitent l'un des milieux les plus dangereux et les plus coûteux de notre pays.

D'autres Canadiens profitent de la route transcanadienne où il n'y a pas de postes de péage. Les gens qui vivent à Bella Bella et à Bella Coola, ainsi qu'à l'extrémité septentrionale et le long du littoral occidental de l'île de Vancouver ont payé cette route avec l'argent de leurs impôts. Bien qu'ils aient partagé ces frais avec les autres Canadiens, le gouvernement voudrait qu'ils paient en sus la note pour leur version de la route transcanadienne, soit la sécurité, la recherche et le sauvetage en mer. On leur demande de payer les aides à la navigation maritime et les ports qui sont en fait les routes et les portes d'accès de leurs localités. On voudrait que ces gens-là assument ces frais alors que d'autres bénéficient gratuitement d'autres formes de transport, par exemple la route transcanadienne. Il y a lieu de signaler que la route transcanadienne ne dessert pas la plupart des régions de l'île de Vancouver et du